

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, \$3.50 par an. Payé d'avance, \$3.00 — États-Unis, \$3.50
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XIV.

No. 14.

Montréal, Jeudi, 3 Avril 1883.

Prix du numéro : 7 centims.—Annonces, la ligne : 10 centims
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par un bon sur la poste.

AVIS

Beaucoup de personnes nous demandent le numéro du 29 mars, où se trouve le portrait d'*Albani*. Plus de 3000 copies extra ont été imprimées ; il ne nous en reste plus une seule. L'administration offre en vente, au prix de 10 centims, le *Canadian Illustrated News*, journal anglais, dans lequel se trouvent le portrait d'*Albani* et autres gravures la concernant, semblables à celles qui ont été publiées dans *L'Opinion Publique*.

La poésie de *Ls Fréchette*, imprimée en français, sera intercalée dans les numéros qui seront demandés. S'adresser au *Canadian Illustrated News*, rue Bleury, Montréal. (Envoyer 10 centims par la poste.)

L'abondance des matières nous oblige de laisser de côté, pour cette fois seulement, les *Nouvelles diverses* et *Choses et autres*.

L'index de 1882 sera prêt dans le courant de ce mois. Nous en donnerons avis.

SOMMAIRE

TEXTE : Notre premier parlement, par A. D. D.—*Albani* : Premier, deuxième et troisième concerts, par G. Couture.—(à et là.—Bibliographie.—Nos gravures : De Flottow ; Richard Wagner : L'anarchiste Métayer ; Les étudiants russes à Paris.—*Albani* : Les pauvres ; A l'asile de Nazareth ; Au Sacré-Cœur : A *L'Opinion Publique* ; Le départ.—La petite marchande d'allumettes, par Léon Riotor.—Poésie : Amour et reconnaissance, par A. Martin.—Amour et larmes, par Mary. (suite) —Linguistique.—Le banquet de Victor Hugo.—Le couronnement du czar.—De tout un peu.—Les échecs.—Le jeu de dames.

GRAVURES : De Flottow.—Richard Wagner.—Marie-Féodoronna, Impératrice de Russie.—L'anarchiste Métayer.—Les étudiants russes à Paris.

NOTRE PREMIER PARLEMENT

Il y avait trente ans que le Canada avait cessé d'appartenir à la France, lorsque le gouverneur Alward Clarke appela les Canadiens à former un Parlement, pour obéir aux ordres de la métropole qui, par l'Acte de 1791, divisait le Canada en deux provinces et donnait à l'une d'elle, celle de Québec, un Conseil législatif nommé par la couronne, et une Assemblée de représentants élus par le peuple.

L'Angleterre, qui avait jusque là traité le Canada en pays conquis, commençait à comprendre que si elle voulait conserver un pied-à-terre en Amérique, elle devait avant tout s'attacher les Canadiens. La guerre de 1775 lui avait donné une dure leçon. Il faut bien le dire, la grande majorité des Canadiens avait vu avec la plus grande indifférence les Anglais aux prises avec les colons de la Nouvelle-Angleterre. Il n'y eut qu'à Québec où ils voulurent bien défendre le drapeau anglais. Depuis Montréal jusqu'à la capitale, le milicien canadien comme Achille se retira sous sa tente. On sait que lorsque M. de Beaujeu voulut, à la tête de quelques cents Canadiens, prêter main-forte à Carleton, il en fut empêché par le peuple qui dispersa ses compagnons.

Les ministres, à Londres, ayant fini par voir un peu plus clair dans la situation, nous donnèrent l'Acte de Québec. Les Canadiens durent accueillir cette première concession avec autant de joie que de défiance de leur force. La machine gouvernementale qu'on leur mettait entre les mains était trop nouvelle pour eux. Pourraient-ils la faire fonctionner ? Ne couraient-ils pas le risque d'en briser les rouages à la première épreuve ? Oh auraient-ils puisé des notions de gouvernement ? Depuis trente ans, ils étaient séparés de la France ; les plus riches, les plus instruits d'entre eux étaient rentrés dans la mère-patrie. Ne trouveraient-ils pas un échec et le ridicule en croyant mettre la main sur leurs droits ?

C'est bien ce qu'espéraient leurs ennemis dans le pays ! Ils réussirent cependant, et cela au moment où leurs cousins en France, mis en possession d'institutions représentatives, se lançaient dans toutes les extravagances de la révolution française.

Il est curieux d'étudier les premiers pas de nos ancêtres dans la voie nouvelle où les appelait l'Acte de 1791. C'est à Québec, dans le palais de l'évêché, que se réunirent nos premiers députés, le 17 décembre 1792. Ils étaient au nombre de soixante. Parmi les représentants on comptait quinze Anglais : les Canadiens, qui étaient en grande majorité alors comme aujourd'hui, avaient voulu leur donner, en les choisissant pour les représenter, cette marque de bon vouloir et de générosité. On verra dans l'instant comment leur délicatesse fut appréciée. La députation de 1792 comptait un bon nombre de personnes dont les noms sont encore bien connus parmi nous. MM. DeSalaberry, Papineau, P.-L. Panet, Antoine Panet, Bonaventure Panet, Taschereau, Cherrier, faisaient partie de cette Assemblée.

Le 19 décembre 1792, elle se réunissait pour élire un orateur. M. Louis Dunière, un des chevaliers représentant le comté d'Herford, a proposé, dit le procès-verbal, pour orateur, Antoine Panet, laquelle motion a été secondée par P. De Bonne, un des chevaliers, représentant le comté de York.

M. McGill propose M. Grant. Tous les députés anglais votent contre M. Panet qui n'en est pas moins élu par une majorité de dix voix. Les Anglais venaient de payer leur dette de reconnaissance aux Canadiens. Trois de nos compatriotes firent faux bond à M. Panet.

Dans cette première assemblée, les députés représentant des comtés portaient le titre de chevaliers, ceux des villes celui de citoyens, d'après l'ancienne coutume anglaise.

L'orateur élu, il s'agissait de savoir comment il se présenterait à Son Excellence. On discutait le lendemain cette affaire importante, lorsque le gouverneur manda soudain l'Assemblée au Conseil législatif. Les députés s'y rendirent, et là, l'orateur fit les déclarations qu'on va lire et qui sont très curieuses. Nous citons le procès-verbal :

Le jeudi la chambre étant occupée à discuter la manière dont l'orateur se présenterait et s'adresserait au gouverneur elle reçut par l'huissier de la verge noire l'intimation du commandement du Lieut. Gouverneur de se rendre immédiatement auprès de lui dans la Chambre du conseil législatif, avec l'orateur, en conséquence elle s'y rendit avec l'orateur : de retour il informa la chambre, qu'ayant été présenté à la barre du Conseil législatif, il s'étoit adressé à son Excellence le Lieutenant Gouverneur en François, comme ci après, et avoit reçu les réponses de son Excellence en Anglais, dont suit la traduction :

Adresse.—" Je supplie votre Excellence de considérer que je ne puis m'exprimer que dans la langue primitive de mon pays natal, et de vouloir bien accepter la traduction en Anglais de ce que j'aurai l'honneur de lui dire.

" Mon incapacité étant aussi évidente que mon zèle est ardent, de voir remplir un devoir si important que celui d'orateur de la première assemblée des représentants du Bas-Canada, j'implore respectueusement l'excuse et le commandement de votre Excellence au nom de notre Souverain Seigneur le Roi."

Réponse.—" Je n'ai pas lieu de douter que la chambre n'ait fait un bon choix, et que vous ne vous acquittiez des devoirs pénibles de l'office important que vous avez à remplir, avec honneur pour vous même et avec avantage pour le public."

Adresse.—" Je réclame très humblement, au nom de la même assemblée, la liberté de parler, et généralement tous les privilèges et libertés, tels qu'ils sont usités dans les communes de la Grand Bretagne, notre mère patrie."

Réponse.—" La chambre peut compter que la pleine et libre jouissance de tous droits justes et privilèges loyaux lui seront accordés."

Adresse.—" Que les procédés des communes puissent être interprétés favorablement, et que quelque chose que dise l'orateur qui pourrait être prise en mauvaise part, puisse être imputé à son ignorance et non à l'Assemblée ; qu'il puisse retourner à leur chambre prendre la déclaration de leur véritable intention, et que telle erreur soit pardonnée."

Réponse.—" Quoique je n'aie pas lieu de croire qu'une personne de votre assiduité et de votre savoir, commette des erreurs, vous pouvez être assuré que je donnerai la plus favorable interprétation à vos paroles, et à votre conduite en toute occasion."

Adresse.—" Enfin que toutes les fois qu'il sera nécessaire pour le service de Sa Majesté et le bien public, il puisse par ordre de la même chambre avoir accès à la personne de son Excellence le Gouverneur de cette Province."

Réponse.—" Vous trouverez un libre accès à ma personne toutes les fois que le service public l'exigera."

Cette première entrevue du représentant de la couronne et de la Chambre d'assemblée, ce singulier dialogue entre le lieutenant-gouverneur et l'orateur ont un caractère tout à fait original. Il est évident que nos premiers hommes d'état se défiaient de leurs forces et étudiaient chaque pas qu'ils faisaient sur ce terrain nouveau pour eux. Cette défiance ne les empêche pas cependant de réclamer, à l'origine du nouvel ordre de chose, " tous les droits et privilèges de la Chambre des Communes de la Grande-Bretagne." On remarquera que la réponse du lieutenant-gouverneur est, sur ce point, formulée avec une réticence dont les députés canadiens ne saisirent pas alors toute la portée, car ils auraient sans doute réclamé sur-le-champ. Lorsque le général Clarke répondait que la couronne accorderait " tous les droits justes et privilèges loyaux," il entendait par là refuser aux Canadiens le contrôle des deniers publics, la nomination des employés, la responsabilité ministérielle. Pour arriver à obtenir ce que demandaient les Canadiens en 1792, il faudra cinquante ans de luttes et une dépense de temps et d'énergie qui auraient pu être employés bien plus utilement pour le Canada et la mère patrie.

A. D. D.

ALBANI

Les colonnes de notre journal ne suffiraient pas si nous étions obligé de raconter ce qui s'est passé à Montréal pendant le séjour de la grande artiste, qui est partie samedi dernier en nous disant : au revoir. Les démonstrations de toutes sortes dont elle a été l'objet et les fêtes presque royales qui ont été données en son honneur, de l'arrivée au départ, dépassent tout ce qui a été fait en ce genre dans notre ville. Montréal a noblement fait son devoir. Emma Lajeunesse ne l'oubliera pas.

Nos lecteurs nous sauront peut-être gré de leur donner ici quelques appréciations, que l'on doit à la plume de notre habile musicien, M. Guillaume Couture, sur les concerts Albani qui ont eu lieu dans l'élégante salle de Queen's Hall :

PREMIER CONCERT.—27 MARS

L'année 1883 sera mémorable entre toutes. La visite de notre grande artiste la marque d'une façon ineffaçable. Elle y attache son nom à jamais.

L'année 1883 sera désormais l'année Albani ! La page la plus glorieuse de notre histoire musicale est écrite. Nous n'avons rien à envier ni à la France, ni à l'Italie, ni à l'Angleterre, ni à l'Allemagne, ni à aucun pays au monde. Le nom d'Albani brille d'un éclat qu'aucun autre nom ne saurait obscurcir.

Nous venons de l'entendre après Gerter, Thursby et Nilsson. Laisant de côté tout chauvinisme, nous pouvons hardiment proclamer la supériorité de notre cantatrice canadienne.

Elle touche, elle ravit, elle émeut sans effort, parce que chez elle l'art n'est pas un métier, mais une vocation, un apostolat. Elle puise son succès, non pas dans des effets de convention, mais dans la vérité. Loin de chercher à se substituer au compositeur,—manie malheureusement trop répandue au théâtre et au concert—elle respecte sa phrase et en saisit avec une étonnante intelligence les grandes lignes, elle s'assimile les moindres intentions de l'auteur parce qu'elle scrute avec une science consommée sa pensée intime.

De semblables interprètes sont rares. On en a peu rencontré depuis madame Branchu. C'est que, pour en arriver là, il faut un rude et long travail aidé de ce don divin : le génie ! Il faut aussi de l'abnégation, du dévouement et de la foi artistique. Route longue et pénible, où plus d'une tombe de découragement et se réfugie lâchement dans les succès faciles.

Pourrait-on trop admirer, trop exalter, trop fêter ces nobles âmes qui sont arrivées au plus haut sommet de la célébrité avec un drapeau que n'a pu atteindre la moindre souillure ?